

JIJEL/REPORT DE L'OUVERTURE DU POLE UNIVERSITAIRE DE TASSOUST

Les autorités revoient leur copie

Le pôle universitaire de Tassoust qui devait normalement accueillir ces jours-ci quelque 5 500 étudiants de la faculté de droit n'ouvrira finalement pas de sitôt ses portes en raison de "l'état d'avancement des travaux sur ce site accusant un retard significatif", annonce un communiqué signé par le recteur de l'université de Jijel, en l'occurrence le D^r A. Zenir. Ce report, quoiqu'attendu depuis plusieurs semaines du fait du retard pris dans l'achèvement de certains travaux, serait motivé, lit-on, par "l'impossibilité de livrer dans les délais prévus le lot comprenant les clôtures extérieures et intérieures, l'assainissement, les aménagements extérieurs devant assurer la fonctionnalité et surtout la sécurité du campus".



Devant cette situation impondérable qui aura certainement des incidences négatives sur le module hébergement, les pouvoirs publics, en concertation avec le ministère de tutelle, ont décidé, d'un commun accord, du "report du transfert de la faculté de droit vers le nouveau site pour la rentrée universitaire 2007/2008". En désespoir de cause, les autorités locales

qui sont plus que désenchantées par ce contre-temps vont désormais s'orienter vers l'utilisation de structures d'internat (CEM Allaoua Boumliha), relevant de la Direction de l'éducation, une parade pour combler le déficit prévu en évitant ainsi d'éventuels mouvements de protestation dans les rangs des étudiants. Mais si cette option est maintenue, qui,

notons-le, suscite des réserves et des appréhensions dans les rangs des éducateurs, celle-ci n'arrangera en rien les conditions d'hébergement des internes (filles) du CEM en question étant donné qu'ils auront à subir une surcharge des pavillons. Dans le contexte actuel, la direction de l'université a opté pour la réouverture d'un pavillon d'internat pour les rési-

dentilles de 500 lits et d'un restaurant de 200 places, sans exclure la possibilité de l'utilisation d'espaces du secteur de la formation professionnelle attenants à l'université. En matière d'infrastructures pédagogiques, il est question notamment de "travaux de transformation et l'équipement de 3 entités en cours de finition et de réception", permettant de répondre un tant soit peu aux besoins exprimés de l'ordre de 1 500 nouvelles places p e d a g o g i q u e s . D'aucuns estiment que les enquêtes de police déclenchées à la fin du premier semestre 2006 sur la gestion d'un certain nombre de projets au niveau du campus ont freiné la cadence des travaux de réalisation.

F. M.

OUM-EL-BOUAGHI

Le site Internet de la wilaya en phase de réactualisation

Le site web de la wilaya d'Oum-El-Bouaghi, identifié sous l'empreinte de <http://www.oumelbouaghi.org/>, est en phase de réactualisation. Tout est techniquement prêt pour remettre les pendules à l'heure et donner des informations bien détaillées qui permettront d'avoir des données sur les potentialités de la wilaya d'Oum-El-Bouaghi, d'une part, et qui serviront d'outil de référence pour les autorités locales entre administrateurs et élus pour prendre les décisions qu'il faut, d'autre part. Le problème qui se pose est relatif au fait que la plupart des directions ne transmettent tout simplement pas leurs informations, leurs bilans et leurs perspectives aux services des transmissions chargés du site.

Cette stagnation est incompréhensible du fait que 50 mots de passe ont été mis en place à l'intention des directions et autres organismes pour qu'ils puissent transmettre directement leurs informations dans leurs rubriques respectives. Le secteur des forêts, celui de l'agriculture et le centre universitaire Larbi-Ben-M'hidi ont été les rares institutions à diffuser des informations détaillées qui ont été incluses au courant de l'année écoulée dans le site et exploitées par divers intervenants. Pour rappel, le projet du site web de la wilaya d'Oum-El-Bouaghi a été initié en 2003 et mis en service plus d'une année plus tard grâce à un travail remarquable effectué par les informaticiens des services des transmissions. Reste aux directions de wilaya à jouer le jeu.

Nasreddine Bakha

KHENCHELA

Le responsable des œuvres sociales sur la sellette

Le responsable des œuvres sociales de la garde communale de Khenchela est sur la sellette. Il devra répondre de ses agissements devant la cour de Oum-El-Bouaghi suite au jugement rendu en première instance par le tribunal de Khenchela qui l'a condamné à une année de prison ferme ainsi que deux autres gardes communaux membres du comité des œuvres sociales. Avant le verdict, il avait été écroué et ses acolytes laissés en liberté provisoire. Après quelques mois de détention, il bénéficiera de la liberté provisoire qu'accordera la chambre d'accusation à sa requête. Le juge du tribunal de Khenchela, en sus de la condamnation à une année de prison ferme, décidera aussi d'un dédommagement au profit de la wilaya de Khenchela de 160 millions de centimes au titre du préjudice subi et le remboursement par les trois comparés des sommes d'argent détournées de l'ordre de 600 millions de centimes.

L'affaire a éclaté lorsque l'ex-wali a porté plainte pour détournement de deniers publics contre les trois membres du comité des œuvres sociales. Sur rapport du délégué de la garde communale, le procureur charge la brigade économique et financière de la Sûreté de wilaya de tirer les marrons du feu.

Les salaires des éléments de la garde communale placée sous l'autorité de la Gendarmerie nationale sont versés par la direction de l'administration locale (DAL) qui gère le budget de la wilaya et ce, après l'approbation du budget par l'APW.

Les œuvres sociales sont alimentées financièrement à partir des salaires selon un taux prévu par la réglementation. Le syndicat ou à défaut les travailleurs désignent ou élisent les gestionnaires du comité des œuvres sociales dont le chèque est cosigné entre le SG du comité et le trésorier. Des prêts ont été accordés aux gardes communaux et lorsque ces derniers procédaient au remboursement, les trois acolytes les acceptaient en espèces et les détournaient à leur propre profit. D'autres équipements électroménagers disparaîtront dans la nature, le principal auteur est, selon nos informations, en fuite. Affaire à suivre.

A. Maâchi

BATNA

Saisie d'importantes quantités de produits alimentaires

Depuis le début du Ramadhan à ce jour, quelque 10 milliards de centimes en défaut de facturation ont été enregistrés par la direction du commerce de la wilaya de Batna. A cela s'ajoute la saisie d'un seul coup par les

mêmes services de contrôle de l'équivalent de 6 milliards de centimes sous forme de produits alimentaires en phase d'être écoulés sur le marché par un importateur. Toujours dans ce contexte, 5 200 boîtes de concentré de

tomates ont fait l'objet d'une procédure de saisie du fait qu'elles avaient toutes deux dates de fabrication et 2 dates de péremption. Pas moins de 47 locaux au total ont été frappés, pour leur part, d'une fermeture admi-

nistrative, selon la Direction du commerce qui signale que sur les 14 échantillons d'huile de friture envoyés au laboratoire d'analyses, aucune anomalie n'a été relevée.

Nasreddine Bakha

Plus de 1 000 avocats prêtent serment

A Batna, les portes ont été, selon les paramètres en place, grandes ouvertes aux titulaires du Certificat d'aptitude professionnelle d'avocat, CAPA, pour entamer un stage de formation effectif et rejoindre les rangs des avocats. Le nombre exceptionnel de 1 300 stagiaires agréés en cette année 2006 par les membres du Conseil de l'ordre des avocats de la région de Batna est unique dans les annales. Un véritable record surtout si on prend en compte le

fait que ce nombre dépasse largement celui des 1 130 avocats inscrits et exerçant pour la plupart depuis des années dans la circonscription de Batna qui englobe 7 wilayas, à savoir Biskra, Khenchela, Ouargla, Oum-El-Bouaghi, Illizi, El-Oued et évidemment Batna. Après une préparation intensive entamée dès janvier 2006, avec un traitement au cas par cas des dossiers déposés par les candidats, des listes des candidats acceptés et jour-

nés, ont été affichées dans la transparence totale. En ce mois d'octobre, les futurs avocats ont été divisés en groupe suivant des paramètres bien définis reposant sur le lieu de la résidence. A titre d'exemple, les stagiaires relevant de la cour d'Oum-El-Bouaghi et ceux de la cour de Biskra ont respectivement prêté serment au niveau de Oum-El-Bouaghi et de Biskra. Nous avons assisté à une des trois cérémonies de prestation de serment des

futurs avocats relevant de la cour de Batna. En présence d'une présidente de chambre de la cour en question, de 2 conseillers, du procureur général, du greffier en chef et des responsables du syndicat des avocats de Batna, et divisés en une dizaine de groupes, les futurs avocats ont prêté serment dans une atmosphère émouvante avec en relief des photos souvenirs, des applaudissements et des youyouyou qui fusaient de part et d'autre.

Compréhensible dans la mesure où des parents des concernés assistaient à cette cérémonie bien organisée. Le président du syndicat des avocats de la région de Batna, M^e Boumezrag Ammar, a clôturé la cérémonie en souhaitant la bienvenue aux avocats stagiaires et en les sensibilisant par la suite pour qu'ils honorent de part leur bon comportement la famille des avocats qui les a accueillis à bras ouverts.

N. B.